



Le Président

Nos références : DAJI-n°2026-A76

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

A R R Ê T E

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit de l'immobilier est ainsi composée :

M. Nicolas BONNARDEL
M. Charles GIJSBERS, **Président**

À Paris, le 13 février 2026

Stéphane BRACONNIER